



**AGIR**  
pour  
l'environnement

# DÉCHETS

## Mémento du Circulaire

### Mesure n°32 : Moduler la taxe sur les emballages

Mais qui paye donc le système de collecte des déchets ménagers ? L'Europe a obligé ses pays membres à demander aux industries mettant des produits sur le marché de payer pour le traitement de leurs déchets et emballages. La France, au lieu de confier la tâche de collecte de cet argent à un organisme public, a préféré agréer une société privée « Eco-emballages » dont les actionnaires sont les géants de l'industrie alimentaire... ! La contribution versée par les industriels (symbolisée par le Point Vert sur les emballages) est redistribuée aux collectivités locales pour la collecte des déchets. Cette taxe n'est pas à même de financer la totalité du traitement de ces déchets, d'où une hausse des impôts locaux dédiés à cette gestion.

Mais ce système n'est ni fonctionnel ni équitable. Les caractéristiques des emballages, leur recyclabilité, leur volume ou encore leur poids sont à peine pris en compte pour fixer le niveau de la taxe frappant les produits. Par exemple, un emballage non recyclable et surdimensionné est frappé d'une taxe identique à celle frappant un objet éco-conçu. Les industriels achètent donc un droit à polluer, qui ne les incite pas à moins polluer !

Il devrait être normal que les taxes soient calculées en fonction des dégradations qu'ils produisent. Il faut moduler annuellement cette taxe en fonction du pourcentage réel de recyclage, seule véritable façon de responsabiliser les producteurs en les incitant à éviter le suremballage, à utiliser des matériaux recyclés ET recyclables. Ce qui permettra de prévenir la production d'emballages condamnés à l'élimination.

La loi prévoit également l'obligation pour tous les producteurs de veiller à réduire au maximum leurs emballages (poids, volume). Des études réalisées récemment montrent à l'inverse que cette réglementation n'est pas respectée et que certaines industries n'ont pas cherché à répondre à cette contrainte ! Le contrôle rigoureux des industriels par l'Etat est la seule façon de garantir une avancée en matière de prévention des déchets.

Enfin, souhaitons que l'éco-organisme « Eco-emballages » retrouve plus d'indépendance et de transparence et puisse porter un message réellement écologique reposant sur la prévention.

